

# Association Projetpro.com

## La Charte du « Projet Professionnel de l'Étudiant »

**Il ne suffit pas de savoir, encore faut-il savoir où l'on va** : telle est la conviction sur laquelle est fondée l'Unité d'Enseignement « Projet Professionnel de l'Étudiant », élaborée en vue d'accompagner l'étudiant dans la construction de son projet personnel et professionnel. **Savoir où l'on va** : ajoutons que le cap n'est pas définitif, il changera peut-être, mais l'important est la motivation que représente, pour l'étudiant, la présence de ce cap.

Le « Projet Professionnel de l'Étudiant » a été créé à l'université Claude Bernard Lyon 1 en septembre 1984 pour que l'étudiant se mette en situation d'élaborer progressivement son projet. La spécificité de cette Unité d'Enseignement est d'avoir été d'emblée conçue pour s'adresser au grand nombre, celui des étudiants de première année, pour donner à tous la même chance.

**L'objectif du « Projet Professionnel de l'Étudiant » est double :**

- rendre l'étudiant acteur de son orientation,
- lui faire acquérir une méthode de recherche, qu'il pourra ensuite transposer dans d'autres contextes (recherche de stages, d'un premier emploi,...).

Le « Projet Professionnel de l'Étudiant » n'est, bien entendu, pas exclusif d'autres dispositifs d'accompagnement de l'étudiant dans la construction de son projet personnel et professionnel, en licence tout comme en master. Il n'en constitue pas moins **un indispensable socle**.

Le texte qui suit a pour but de définir les ingrédients nécessaires, en termes de plus petit dénominateur commun, pour qu'une Unité d'Enseignement donnée, centrée sur la dimension professionnelle du projet de l'étudiant, puisse être qualifiée de « Projet Professionnel de l'Étudiant ». Ces éléments sont les suivants :

- ***Un enseignement obligatoire et noté***

- Cette Unité d'Enseignement est obligatoire pour tous les étudiants d'un même niveau dans une filière donnée.
- Cette Unité d'Enseignement, constitutive du diplôme, est notée et ouvre droit à des crédits ECTS.
- La partie centrale de cet enseignement exige - pas plus et pas moins - cinq séances de deux heures. De là résulte la première raison de la possibilité du passage au grand nombre.
- Le travail réalisé par l'étudiant aboutit à :
  - la rédaction d'un dossier personnel,
  - la restitution orale collective devant ses pairs.

- ***Un enseignement qui conduit l'étudiant à vivre une expérience et à acquérir une méthode...***

- L'étudiant est libre du choix de son thème de travail, à savoir le domaine professionnel qu'il souhaite explorer.
- En fonction du choix de ce domaine, l'étudiant travaille en équipe.
- Le travail se déroule en 5 étapes :
  - l'étudiant fait le point sur ce qu'il sait ou croit savoir de ce thème et se pose des questions,
  - en équipe, il entreprend une recherche documentaire,
  - en équipe, il s'organise pour interviewer plusieurs professionnels,
  - l'étudiant réalise un dossier personnel dans lequel il restitue sa démarche,
  - en équipe, il rend compte oralement des principaux résultats du travail effectué, en s'appuyant sur un support de communication.

- Ce travail permet à l'étudiant d'acquérir, tout en l'expérimentant, la méthode de la recherche scientifique.
- Vivre cette expérience amène l'étudiant à :
  - s'impliquer personnellement,
  - confronter ses rêves et valeurs aux réalités professionnelles,
  - échanger ses points de vue.

**.... le « *Projet Professionnel de l'Etudiant* » contribue ainsi à rendre l'étudiant acteur de son orientation.**

- **Un enseignement assuré par des « intervenants », un dispositif géré par un « pilote »**

**Les « intervenants » :**

- de profils variés, acquis à la démarche, ils sont majoritairement des enseignants-chercheurs,
- ne donnent ni conseils, ni réponses en termes d'orientation : cela rend possible de recourir à des enseignants-chercheurs et, de là, résulte la seconde raison de la possibilité du passage au grand nombre,
- interviennent auprès des étudiants en étant volontaires,
- encadrent et accompagnent les étudiants dans leur démarche personnelle. Ils donnent des consignes précises, aident à formuler des questions, favorisent les échanges et la créativité, s'interdisent tout jugement sur le fond,
- impulsent et évaluent le travail des étudiants.

**Le « pilote » :**

- coordonne l'équipe des intervenants et gère l'ensemble du dispositif « *Projet Professionnel de l'Etudiant* ». La fonction de pilote peut être assurée par une ou plusieurs personnes,
- peut être un enseignant, un enseignant-chercheur, un personnel ITARF chargé d'orientation et d'insertion professionnelle ou un conseiller d'orientation-psychologue,
- met en place, coordonne et évalue cet enseignement,
- coopte et forme les intervenants,
- coordonne le travail d'ensemble et favorise les échanges entre les intervenants.

- **L'ensemble de la démarche du « *Projet Professionnel de l'Etudiant* » est décrite dans les documents suivants :**

- D. Gilles, J. Saulnier-Cazals, M.-J. Vuillermet-Cortot (1994), *Socrate, le retour... Pour accompagner la réussite universitaire et professionnelle des étudiants*, Les Editions Septembre, Québec, 180 p.
- D. Gilles, C. Millaud, J. Saulnier-Cazals, M.-J. Vuillermet-Cortot (2002), *Projet Professionnel de l'étudiant : les nouvelles donnes*, ONISEP, Collection Références, Paris. Un livre *Passeurs de Futurs* (149 p.) et un cédérom.